Note d'information

PPL DUPLOMB : UNE DÉCISION DE JUSTICE POURRAIT FORCER L'ÉTAT À ACTUALISER L'ÉVALUATION DES PESTICIDES

Paris, le 24 juin 2025

Une décision de justice attendue début juillet pourrait contraindre l'État à réviser le système d'évaluation et d'autorisation des pesticides, en plein débat à l'Assemblée nationale sur la proposition de loi Duplomb qui vise à réintroduire des néonicotinoïdes et à affaiblir l'autorité sanitaire française.

Deux ans après avoir condamné l'État français pour sa responsabilité dans l'effondrement massif de la biodiversité, l'affaire « Justice pour le Vivant », lancée en 2022 par POLLINIS, Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos pieds, ASPAS et ANPER-TOS, s'apprête à franchir une nouvelle étape décisive.

Pour rappel, le 29 juin 2023, une décision du tribunal administratif de Paris a reconnu pour la première fois l'existence d'un préjudice écologique caractérisé par la contamination généralisée et durable des eaux et des sols par les pesticides et les manquements de l'État français en matière d'évaluation des risques des pesticides et de protection de la biodiversité et de l'environnement.

Cette décision majeure n'avait pas obligé l'État à actualiser les procédures défaillantes d'évaluation des risques des pesticides, pourtant largement dénoncées par les scientifiques et par l'autorité sanitaire française elle-même : un point central sur lequel la justice pourrait, cette fois, contraindre l'État d'agir.

Que s'est-il passé ?

Le 6 juin dernier à la cour administrative d'appel de Paris, la rapporteure publique a proposé d'enjoindre à l'État de mettre en oeuvre « *une évaluation des risques sur les espèces non-cibles* » et de réexaminer les autorisations de pesticides dont les effets sur l'ensemble de la biodiversité n'auraient pas été correctement évalués.

Quelles conséquences ?

Cela fait désormais deux fois que les rapporteures publiques dans ce dossier concluent qu'il est nécessaire d'enjoindre à l'Etat de réformer ses protocoles d'évaluation et d'autorisation des pesticides en les mettant à jour des connaissances scientifiques actuelles.

Si la décision de la cour administrative d'appel reste à venir, **ces nouvelles conclusions constituent un énième signal d'alarme que l'État et les décideurs publics ne peuvent plus se permettre d'ignorer.**

Que proposons-nous ?

- Actualiser les procédures d'évaluation des risques des pesticides en les mettant en conformité avec les protocoles scientifiques de l'EFSA de 2013 ;
- Renforcer l'indépendance de l'Anses en lui confiant davantage de moyens humains et financiers ;
- Réévaluer les autorisations de mise sur le marché des fongicides SDHI et des insecticides et herbicides dont les dangers pour la biodiversité sont documentés.

CONTACTS

Notre Affaire à Tous
Emilien Capdepon, chargé de campagnes
emilien.capdepon@notreaffaireatous.org
06 82 61 59 00

POLLINIS
Hélène Angot, chargée de communication
helenea@pollinis.org
06 12 84 06 97

Biodiversité sous nos pieds
Dorian Guinard, porte parole
biodiversitesousnospieds@gmail.com

JUSTICE POUR LE VIVANT